

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
**BUDGET 2022**





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL &amp; LOCAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>LES PERSPECTIVES 2022 - 2026</b>	<b>26</b>
	Contexte macro-économique	4		La section de fonctionnement	27
	Loi de finances pour 2022	5		Les recettes de gestion	27
	Réforme des indicateurs financiers	5		Les dépenses de gestion	28
	Réforme de la taxe d'habitation	7		Les soldes d'épargnes	29
	Evolution de la DGF	7		<b>La section d'investissement</b>	<b>30</b>
	L'investissement local	8		Les recettes d'investissement	
	Automatisation du FCTVA	9		Les dépenses d'investissement	
				La dette	32
<b>2</b>	<b>RETROSPECTIVE BUDGETAIRE</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>33</b>
	Les recettes de gestion	11		Les effectifs : répartition et structure	34
	Les recettes fiscales	13		<b>L'activité</b>	<b>35</b>
	La DGF	15		La formation	35
	Les dépenses de gestion	17		Les dossiers 2022	35
	Les charges à caractère général	19		Les recrutements prévus sur 2022	35
	Les soldes d'épargnes	22			
	Les investissements	23			
	Les dépenses d'investissement	23			
	Les modes de financement	24			
	L'endettement	24			
	Les équilibres financiers	25			

# PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape essentielle de la procédure budgétaire annuelle d'une collectivité territoriale.

**Depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", reprise dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, renforce l'obligation l'information aux conseillers municipaux.

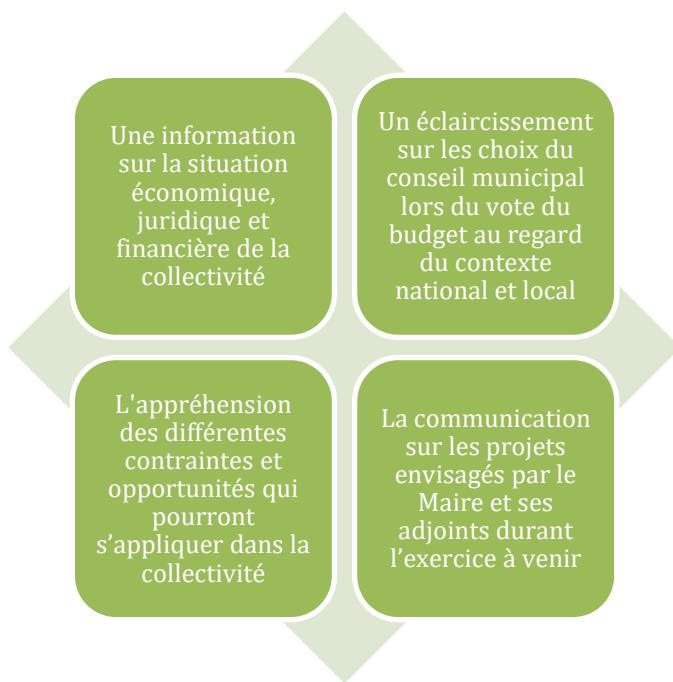
Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des

dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, la gestion de la dette.

Dans les villes de plus de 10 000 habitants le rapport d'orientation budgétaire doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Cette année, le compte de gestion n'étant pas validé au moment de l'établissement du ROB, les montants figurants dans la partie rétrospective sont susceptibles d'évoluer à la marge.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique, transmise au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI dont la commune est membre.



*Les données incontournables du rapport d'orientation budgétaire.*

# CONTEXTE NATIONAL & LOCAL

Contexte macro-économique	4
<b>Loi de finances pour 2022</b>	<b>5</b>
Réforme des indicateurs financiers	5
Réforme de la taxe d'habitation	7
Evolution de la DGF	7
Investissement local	8
Automatisation du FCTVA	9



## 1 - Le contexte macro-économique

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de Covid 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être atteint dans la plupart des grandes économies entre la fin 2021 et le premier semestre 2022. Après une baisse de -2.8% en 2020, la croissance mondiale devrait rebondir à 5.9% en 2021\* puis ralentirait à 4% en 2022.

Pour la zone euro et selon les pays, les confinements ayant été plus long et plus stricts qu'ailleurs, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis, tout en conservant un rythme soutenu.

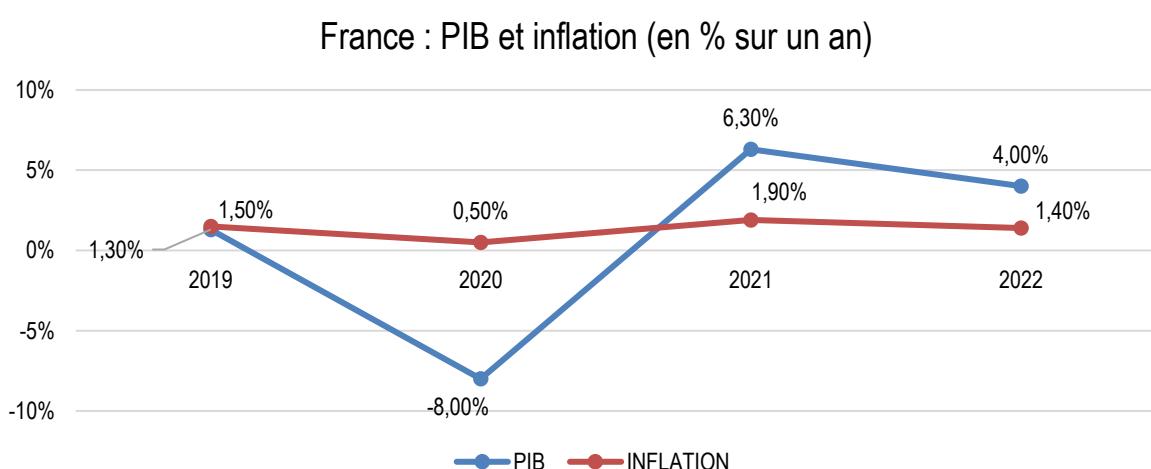
Après -6.5% en 2020, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5.1% en 2021 puis ralentirait à 4.1% en 2022.

En France, en 2021 et d'après les dernières prévisions de l'OCDE, le PIB devrait atteindre 6.3%, illustrant un effet rattrapage post

confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, tout en bénéficiant des effets de la relance budgétaire gouvernementale et des autres actions mondiales.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0.5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1.9% en 2021 et 1.4% en 2022. La baisse estimée entre 2021 et 2022 est basée sur le caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes. L'aspect temporaire de l'inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui estiment que les goulets d'étranglement dus à la reprise économique ne seront pas pérennes mais sans réelle certitude.

\* A la date de rédaction du document, les chiffres 2021 n'ont pas encore été publiés, il s'agit donc d'une projection.



**Rappel :** le contexte macro-économique donne les orientations qui permettent chaque année la rédaction du projet de loi de finances.

## 2 - La loi de finances pour 2022

Le Projet de Loi de Finances 2022 (PLF) a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021 et a été promulgué le 30 décembre 2021.

Le PLF 2022 a pour objectif de favoriser la croissance économique afin d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

Pour le dernier budget du quinquennat, le PLF prévoit une augmentation de la dépense publique de 11Mds€.

Concernant les collectivités, le PLF leur renouvelle son soutien mais ne prévoit pas de bouleversement majeur. Il procède toutefois à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme des indicateurs financiers.

### 2.1. La réforme des indicateurs financiers

L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales. Le PLF introduit de nouvelles mesures de correction des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations de l'Etat et des fonds de péréquation.

#### LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

**LE POTENTIEL FISCAL** : C'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme **que produirait les taxes directes** de la collectivité si l'on appliquait aux bases **le taux moyen national d'imposition**. Il mesure la capacité qu'à la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

**LE POTENTIEL FINANCIER** : correspond au potentiel fiscal **majoré de la dotation forfaitaire** perçue par les communes.

**L'EFFORT FISCAL** : permet de mesurer la **pression fiscale exercée** sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.

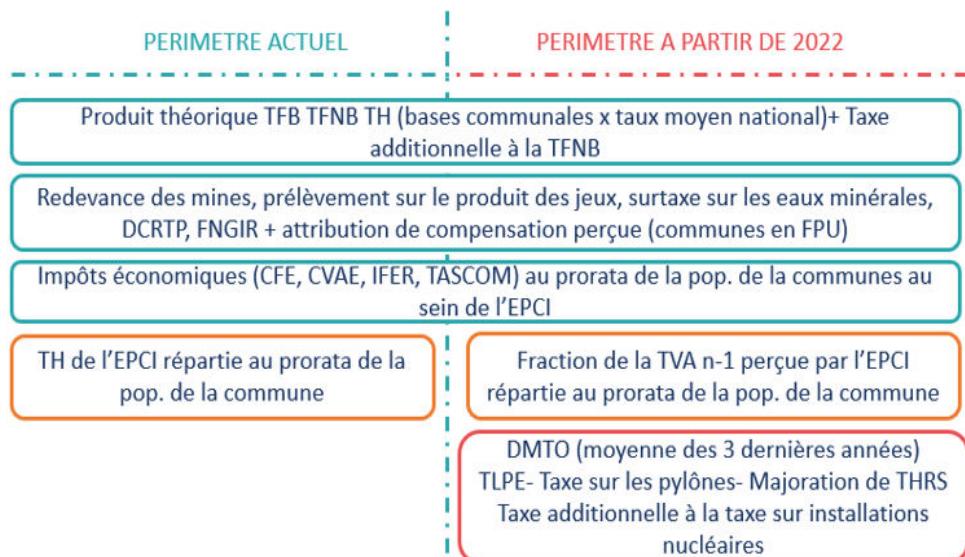
#### L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)  
 La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)  
 La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)  
 LE **FSRIF** (attribution et contribution)  
 LE **FPIC** (attribution et contribution)

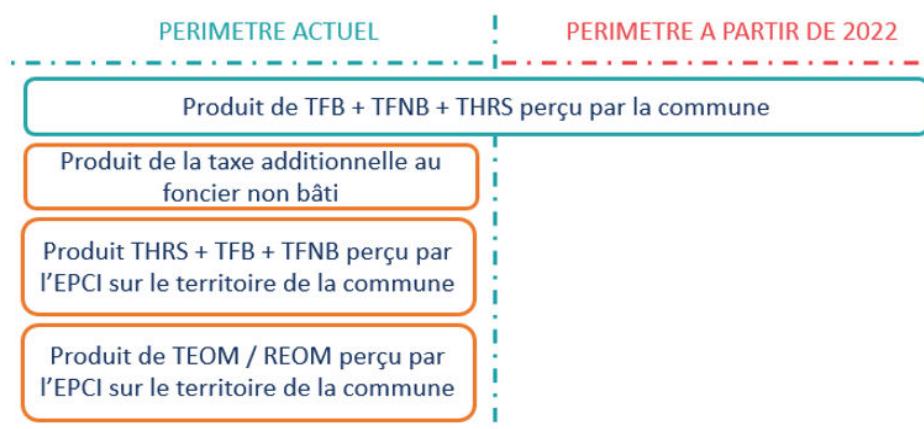
La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)  
 La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)  
 La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)  
 LE **FPIC** (attribution)

Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités.

➤ Dans le calcul du potentiel fiscal



➤ Dans le calcul de l'effort fiscal



La mise en place d'une fraction de correction pour neutraliser les effets de la réforme en 2022 sur le calcul des indicateurs, permettra de lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères. Compte tenu de la structure de la ville, la commune de Villefontaine n'est pas impactée par cette réforme.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

## 2.2. Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales.

A ce jour, 80% des foyers sont exonérés. Les 20% restants bénéficient pour 2022 d'une exonération portée à 65% et se verront totalement exonérés en 2023.

## 2.3. L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

Le PLF 2022 n'apporte aucune modification notable à l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement des communes. Pour la cinquième année consécutive, la DGF est maintenue au niveau des années précédentes à hauteur de 26.8Mds€, avec 18.3Mds€ pour le bloc communal et 8.5Mds€ pour les départements.

### La dotation forfaitaire

Le mode de calcul de cette dotation reste inchangé et est essentiellement basé sur les critères de population et superficie. Une légère baisse est attendue pour Villefontaine dans la continuité des années précédentes.

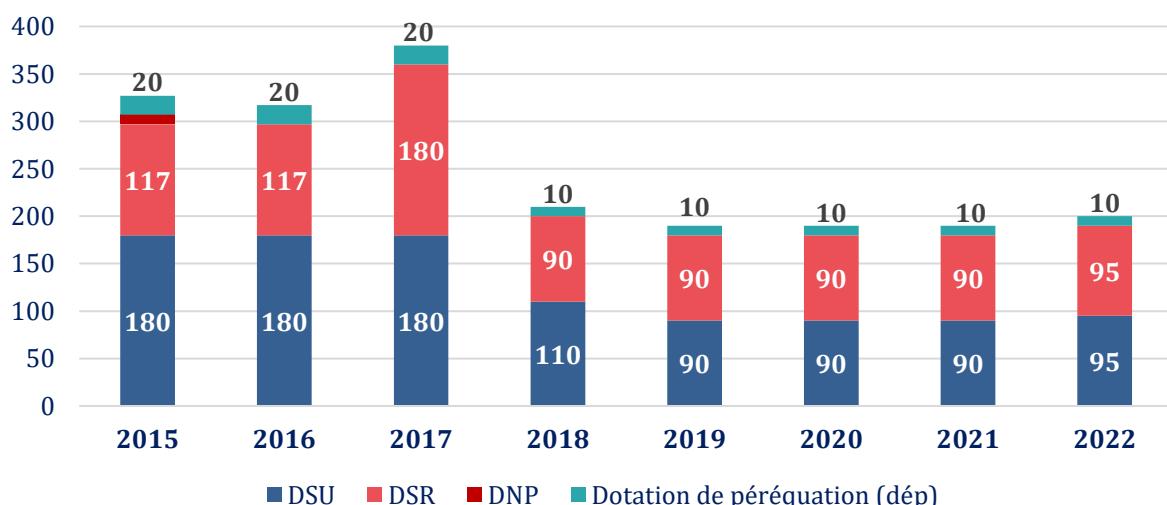
### La DSU et la DSR

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 95 M€ en 2022. Le montant de la DSU sera donc en augmentation pour Villefontaine et compensera la baisse de la dotation forfaitaire et de la Dotation Nationale de Péréquation.

### La DNP

La dotation nationale de péréquation (DNP) n'a pas été abondée depuis la Loi de finances 2015 et l'enveloppe est reconduite à l'identique. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Cette dotation est en légère baisse pour Villefontaine.

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€)



## 2.4. Les mesures de soutien à l'investissement local

### Les mesures de soutien à l'investissement local sont reconduites en 2022.

Le FCTVA est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Le PLF 2022 reconduit ce concours financier à hauteur de 6.4Mds€ pour 2022.

Un montant de 2.3Mds€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes et détaillées dans le tableau ci-dessous.

La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350M€. Cette mesure vise à financer les opérations des collectivités dans les contrats de relance et de transition écologique. Pour faire face à la crise sanitaire, une enveloppe de 276M€ supplémentaire est prévue au titre de la DSIL exceptionnelle.

	DSIL	DETR	DPV	DSID (DGE)
Eligibilité	<b>907M€</b>	<b>1.046Mds€</b>	<b>150M€</b>	<b>212M€</b>
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mises aux normes, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics.	Education, culture, emploi, développement économique, santé, sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural.
Attribution	Par le Préfet de Région suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt d'un dossier	Par le Préfet de Région dans les domaines jugés prioritaires
Eligibilité pour Villefontaine	OUI	OUI	OUI	NON

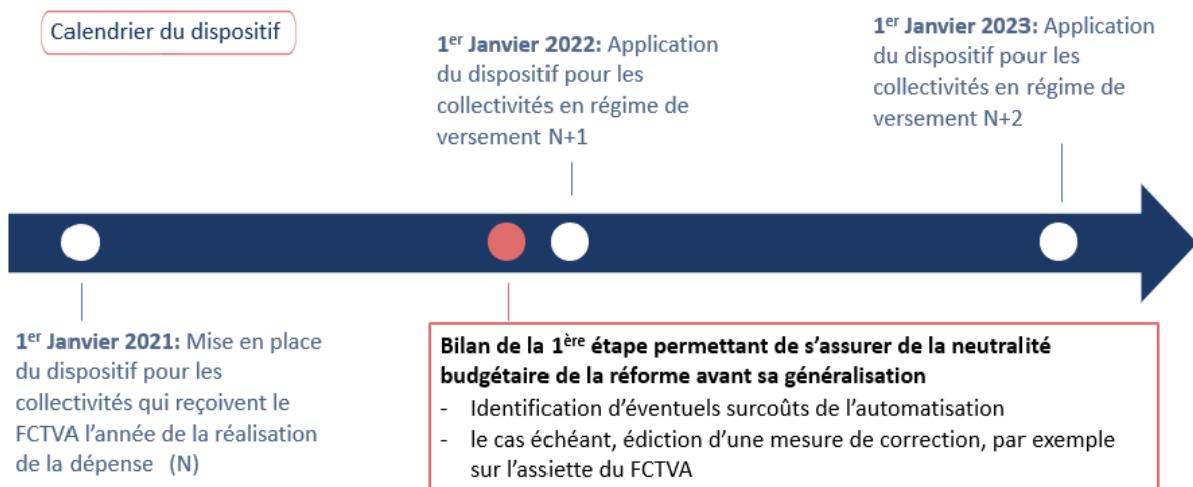
Au cours de l'année 2021, la commune a déposé un dossier au titre de la DPV. Ainsi pour le réaménagement du RDC de l'hôtel de ville dans le cadre de l'installation du guichet unique, une subvention d'un montant de 666 545€ sera perçue par la commune.

## 2.5. Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce dispositif vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du FCTVA. Ainsi, les principaux bénéfices sont :

- Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels du FCTVA permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.
- Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'Etat permettant de raccourcir le délai de versement.



Villefontaine faisant partie des collectivités en régime de versement N-2, ce dispositif automatisé s'appliquera en 2023.

## LA RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

<b>Les recettes de gestion</b>	11
Les recettes fiscales	13
La dotation globale de fonctionnement	15
<b>Les dépenses de gestion</b>	17
Les charges à caractère général	19
<b>Les soldes d'épargnes</b>	22
<b>Les investissements et les modes de financement</b>	23
Les dépenses d'investissement	23
Les modes de financement	24
<b>L'endettement</b>	24
<b>Les équilibres financiers 2017-2021</b>	25



## 1 - Les recettes de gestion

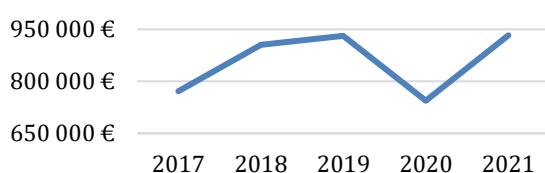
Les recettes de gestion sont rattachées à la section de fonctionnement et sont principalement composées des impôts et taxes et des dotations et participations.



Les recettes de gestion en augmentation constante depuis 2018, progressent de manière plus significative sur 2020 et 2021. Une augmentation principalement liée à la progression du chapitre des impôts et taxes représentant 45% des recettes de gestion, mais également à la progression du chapitre des atténuations de charges sur 2021.

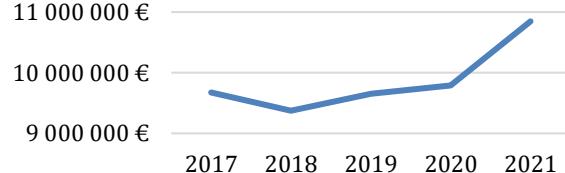


### Produits des services (70)

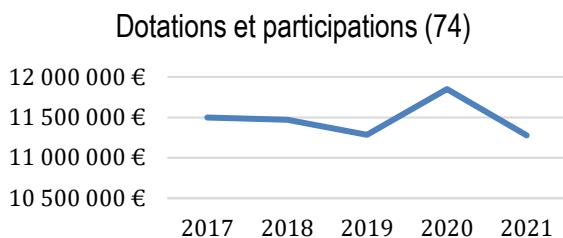


Les recettes des produits des services sont en augmentation pour l'année 2021 et retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.

### Impôts et taxes (73)



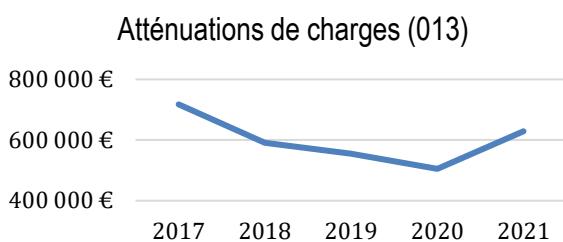
En progression constante depuis 2018, les recettes sont en augmentation de 12% (+1 174k€) sur la période 2017/2021.



Les dotations et participations subissent des variations, principalement liées à la dotation politique de la ville (DPV). En 2020, le solde de la subvention relative à l'opération du Patio a permis d'encaisser 455k€. En 2021, perte de la recette de compensation de la TH : 215k€.

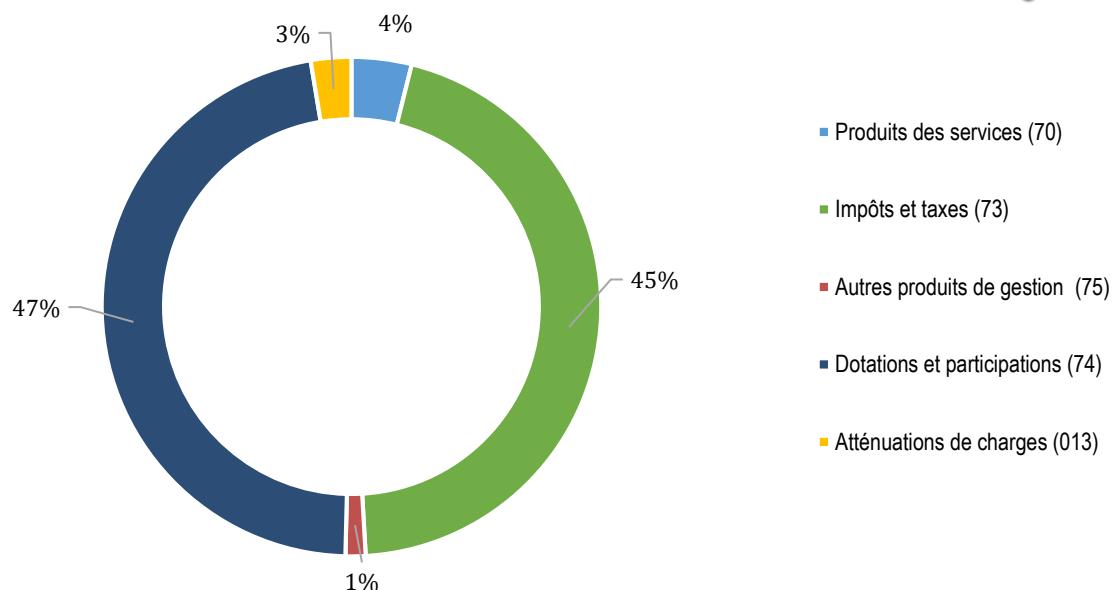


Recettes plutôt stables. Entre 2017 et 2018, un décalage de facturation de loyer explique la variation de la courbe. Une légère augmentation est constatée en 2021 correspondant à la facturation sur le dernier trimestre d'une partie des loyers du Patio.



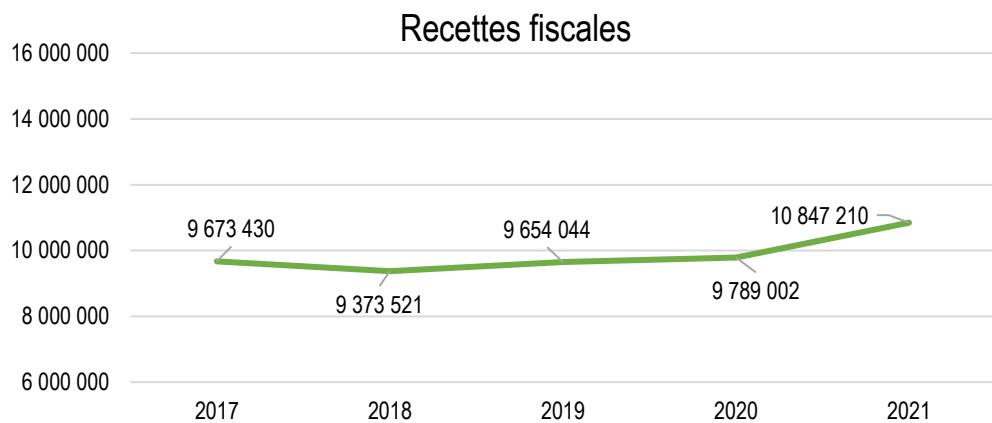
En 2017, des recettes non prévisibles avaient fait augmenter le chapitre à titre tout à exceptionnel. Une augmentation est constatée en 2021 correspondant aux indemnités journalières et au versement des recettes du CCAS.

## Les recettes de gestion 2021



### 1.1. Zoom sur les recettes fiscales

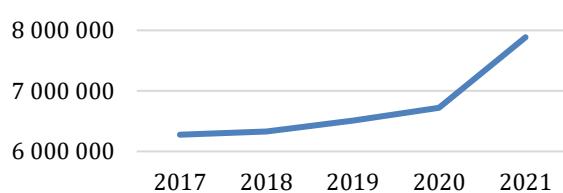
Les principales recettes fiscales de la commune sont les contributions directes et les attributions de compensations.



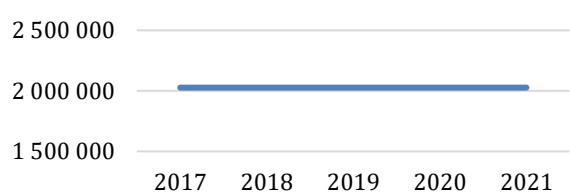
Après une trajectoire classique d'évolution depuis 2018, on constate une progression significative en 2021. Celle-ci est due à l'augmentation importante des bases (fin de l'exonération de constructions situées en QPV) et de l'augmentation du taux d'imposition voté en 2021.



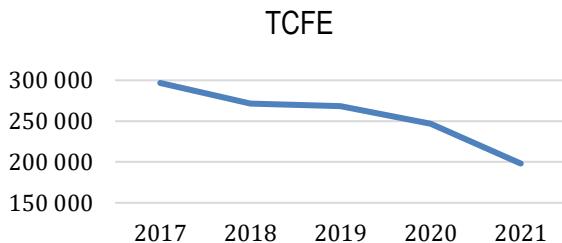
#### Contributions directes



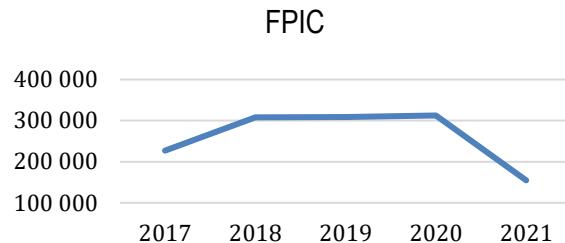
#### Attribution de compensation



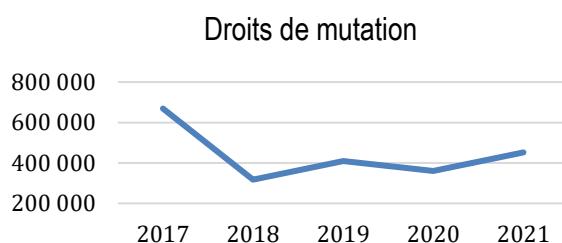
Entre 2017 et 2021, les contributions directes sont en augmentation de 26% (+1610k€).



Diminution de la taxe depuis 2020 suite à la suppression de la levée de la TCCFE par la commune (délibération n°12/02/2019). Le régime de taxation est aujourd'hui réglementé, la commune ne peut plus choisir son taux.



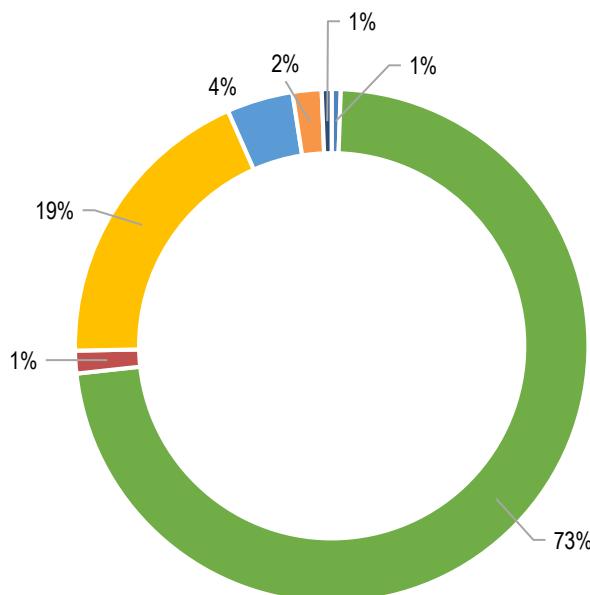
Cette dotation est en baisse sur l'exercice 2021 et supprimée à compter de l'année 2022 puisque la CAPI devient contributrice.



Recette stable sur la période sans tenir compte de la recette exceptionnelle de 2017. Une légère augmentation en 2021.



La dotation de solidarité communautaire est stable depuis quatre ans.



## Les recettes fiscales 2021

- DSC
- Contributions directes
- FPIC
- Attribution de compensation
- Droits de mutation
- TCFE
- Autres

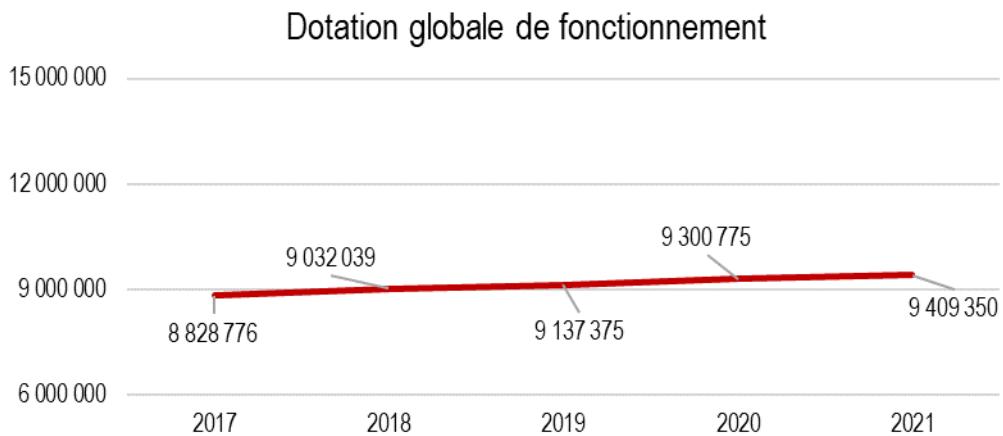
## 2 LA RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

### 1.2. Zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est composée de :



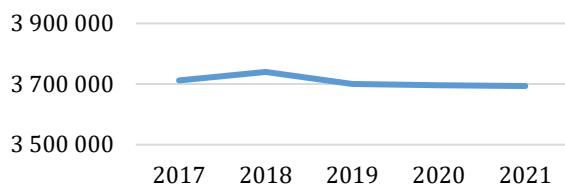
La dotation globale de fonctionnement a progressé de 7% (+581k€) sur la période 2017 à 2021.





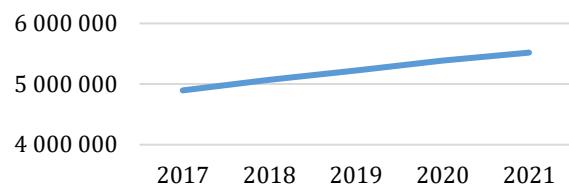
Zoom par

## Dotation forfaitaire



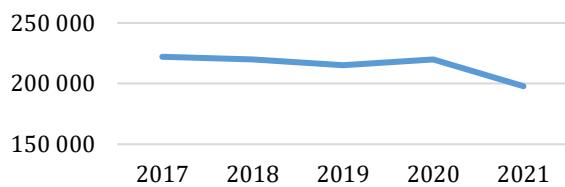
La dotation forfaitaire est en légère baisse depuis 2017.

## Dotation de solidarité urbaine



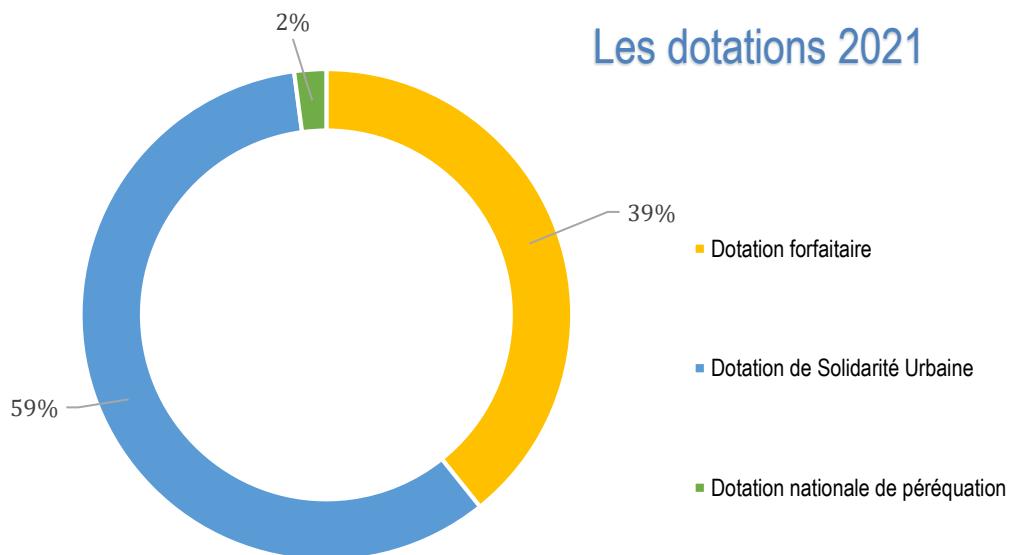
La dotation de solidarité a augmenté de 13% (+623k€) sur la période 2017-2021.

## Dotation nationale de péréquation



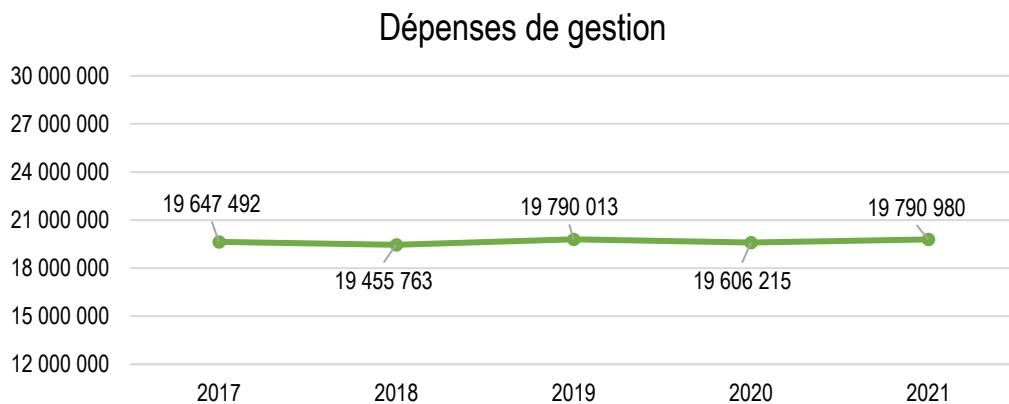
La dotation nationale de péréquation a diminué de 11% (-24k€) entre 2017 et 2021.

## Les dations 2021



## 2 - Les dépenses de gestion

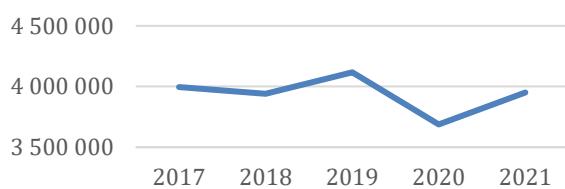
Les dépenses de gestion de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses de personnel, aux charges à caractère général et aux charges de gestion courante.



La trajectoire des dépenses de gestion est maîtrisée.

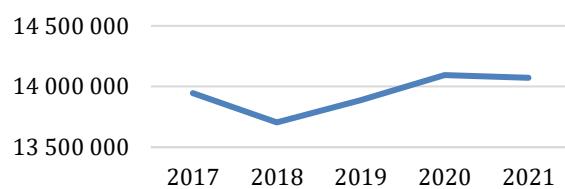


Charges à caractère général (011)

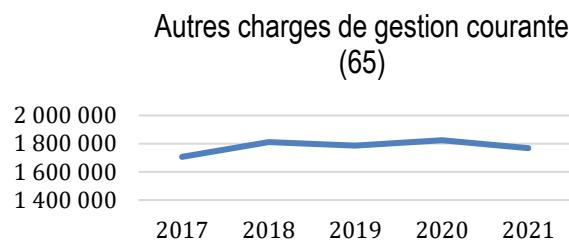


La trajectoire des dépenses du 011 est plutôt stable entre 2017 et 2021. La crise sanitaire en 2020 n'a pas permis aux services de fonctionner normalement ce qui explique la baisse des dépenses.

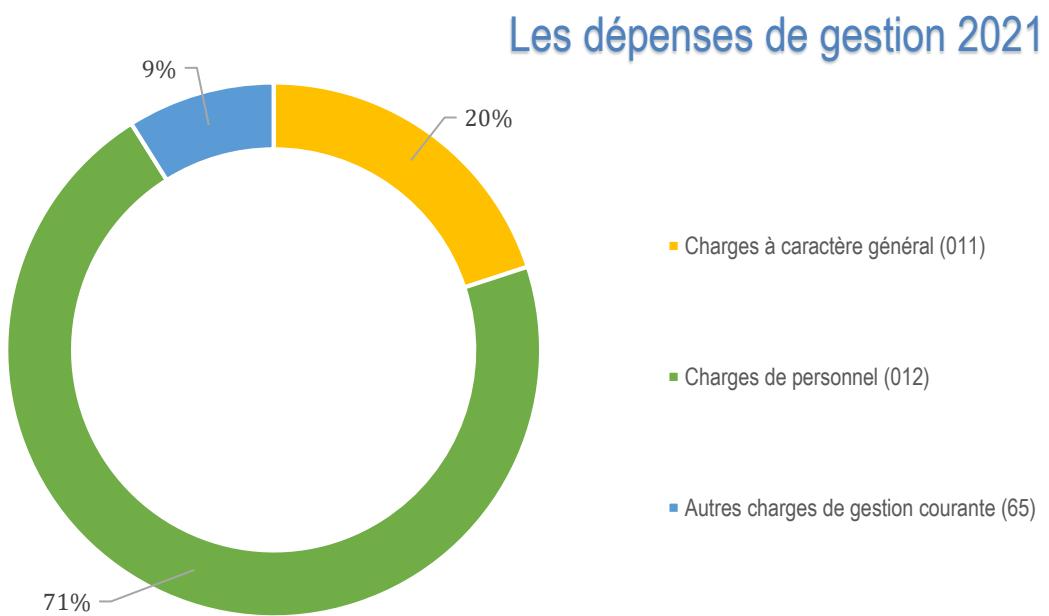
Charges de personnel (012)



En 2018-2019 la commune a remis progressivement en adéquation les effectifs des services avec leurs besoins et les objectifs qui leurs sont fixés.



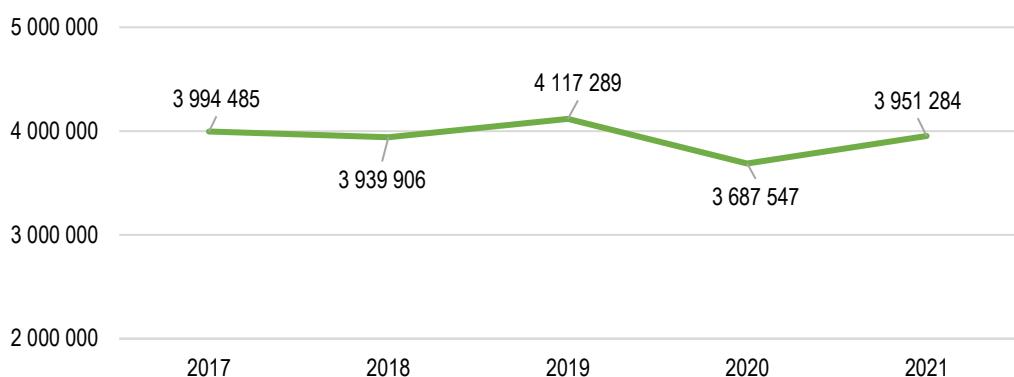
Les charges de gestion courante sont stables sur la période 2017 à 2021.



2.1. Zoom sur les charges à caractère général

Le chapitre 011 recense toutes les dépenses liées aux fluides, à l'entretien et la maintenance, aux locations mobilières et immobilières, aux prestations de services...

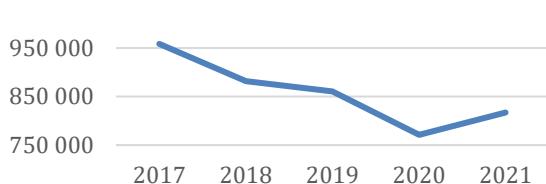
Charges à caractère général



Les charges à caractère général sont stables sur la période. La réalisation plus faible en 2020 s'explique par la crise sanitaire qui n'a pas permis aux services de fonctionner normalement.

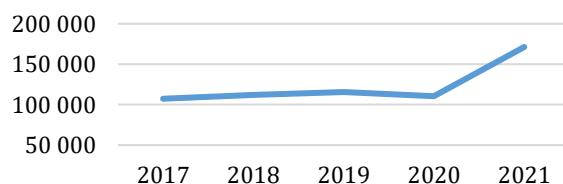
Zoom par

Fluides - Télécom



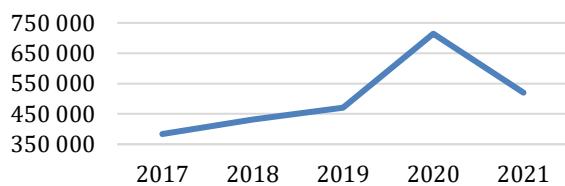
La baisse importante constatée en 2020 est liée principalement aux confinements successifs avec des fermetures d'équipements. En 2021 l'augmentation correspond au fonctionnement normal des équipements.

Frais financiers - Administratifs

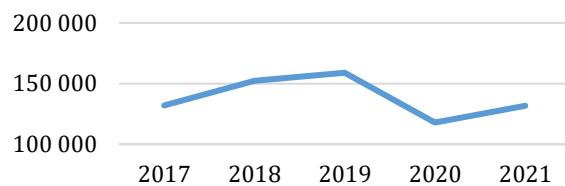


La progression significative de la courbe sur 2021 s'explique par la forte augmentation du coût des contrats d'assurances.

Fournitures diverses

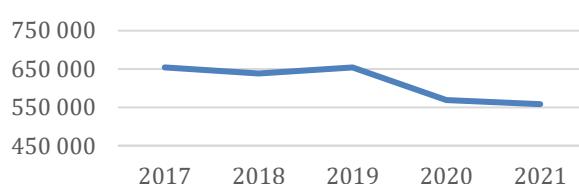


Publication - Relations publiques

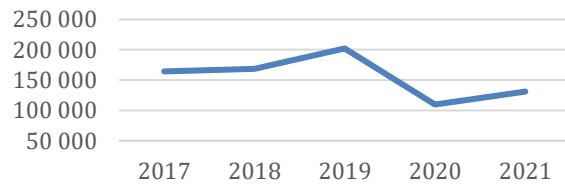


Les dépenses liées au covid (+173k€) expliquent en partie la progression importante de la courbe en 2020, ainsi qu'un plus grand nombre d'interventions réalisées en régie y compris en 2021.

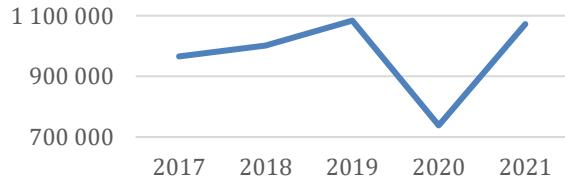
Prestations d'entretien - Maintenance



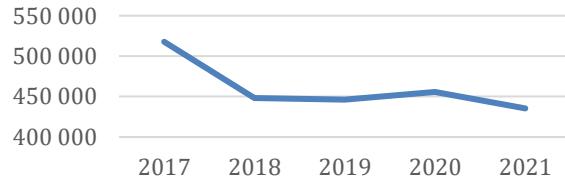
Transports - Déplacements



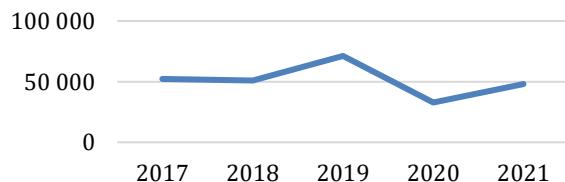
Prestations de services



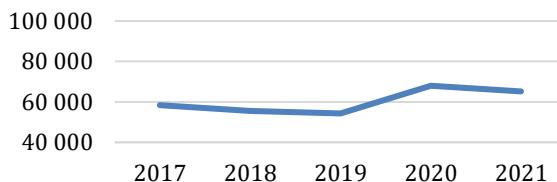
Locations



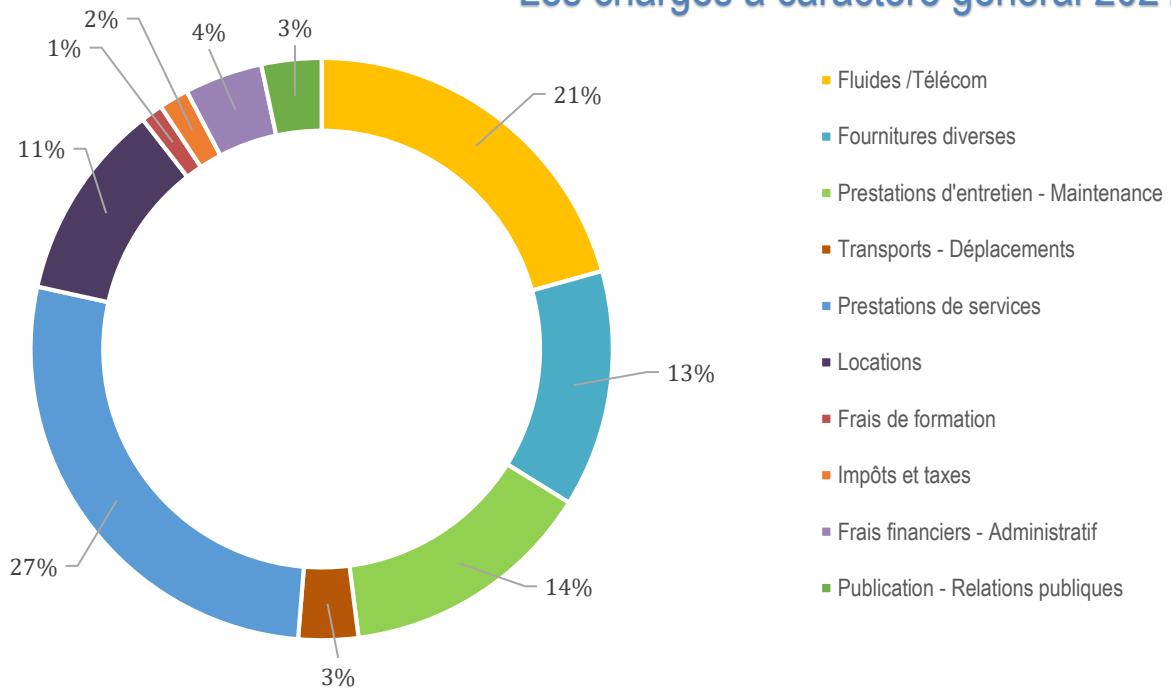
Frais de formation



Impôts et taxes



## Les charges à caractère général 2021

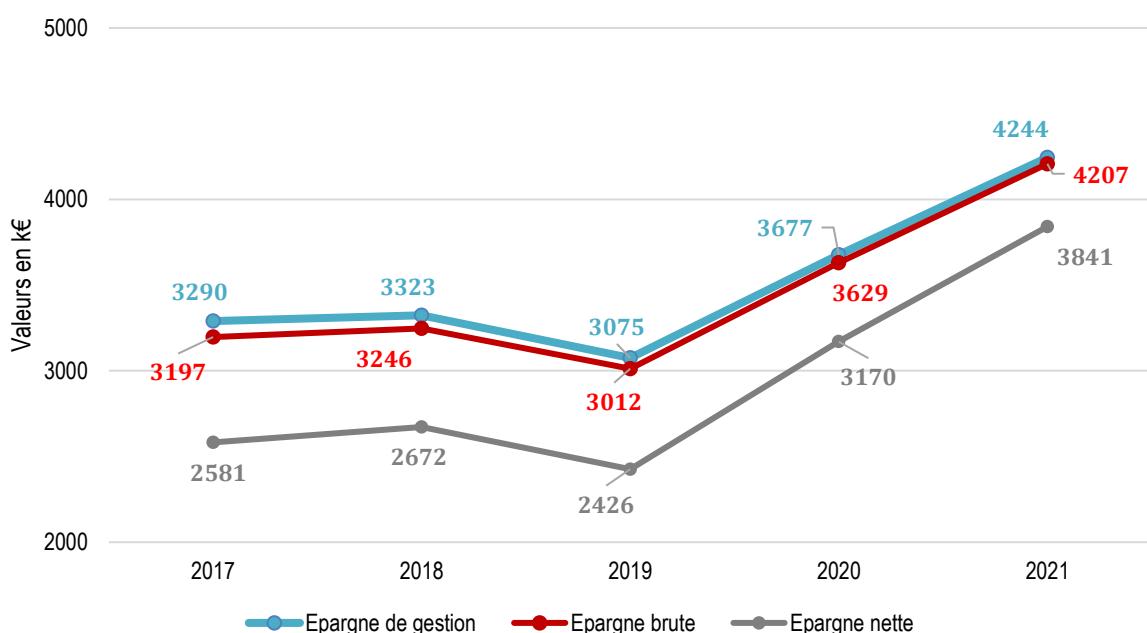


### 3 - Les soldes d'épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de mesurer l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée du montant des intérêts de la dette. Elle est aussi appelée CAF ou capacité d'autofinancement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du capital de la dette. Cette épargne mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.



Les soldes d'autofinancement restent stables en 2017 et 2018 et augmentent depuis 2020, les investissements n'ayant pas nécessité de recours à l'emprunt.

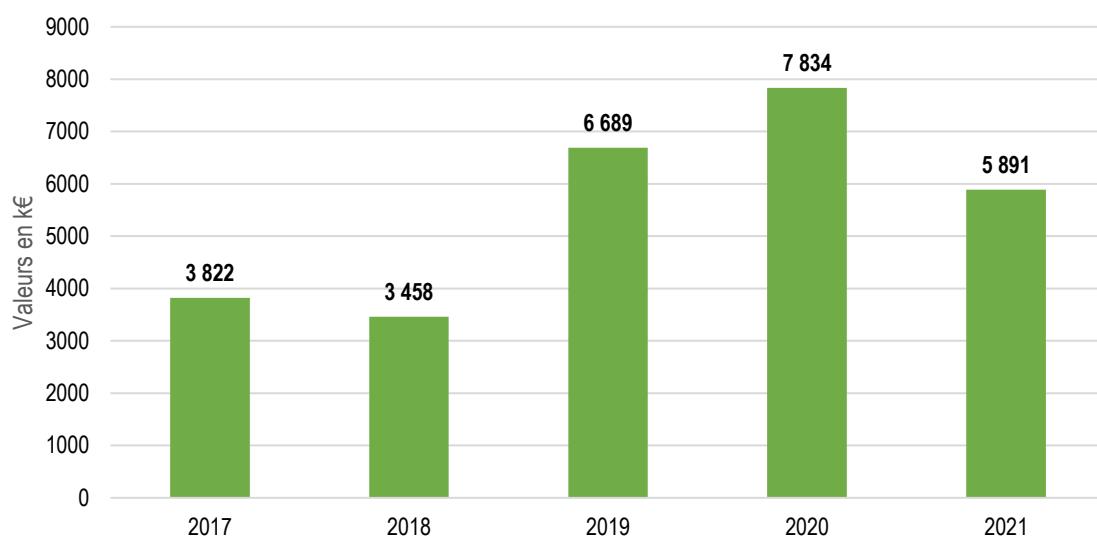
## 4 – Les investissements et les modes de financement

### 4.1. Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement hors dette sont réparties sur 6 chapitres :

- 10 Dotations, fonds divers,
- 20 Immobilisations incorporelles,
- 204 Subventions d'équipements versées,
- 21 Immobilisations corporelles,
- 23 Immobilisations en cours,
- 26 Participations et créances.

Le graphique ci-dessous comptabilise les investissements mandatés sur les chapitres précédemment mentionnés.

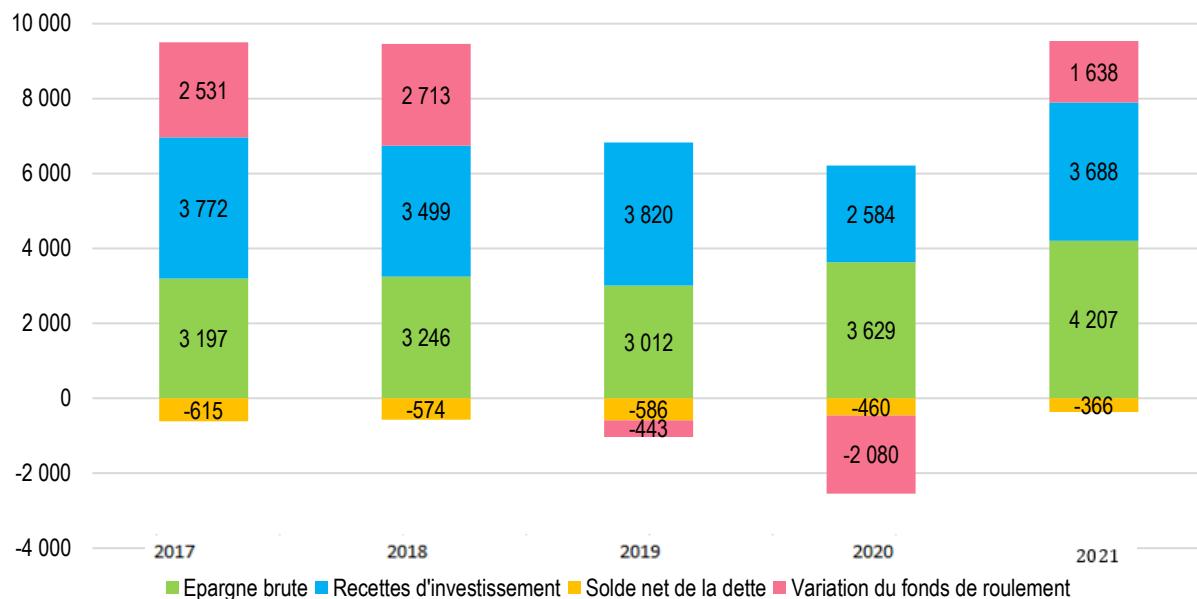


Le montant cumulé des investissements réalisé entre 2017 et 2021 s'élève à 27 693k€, dont 13 724k€ sur les années 2020 et 2021 (hors restes à réaliser).

Le montant des dépenses d'investissement mandaté et engagé pour 2021 s'élève à 8 354k€, soit un taux de réalisation de 86.57%.

#### 4.2. Les modes de financement

Les dépenses d'investissement de la commune sont financées par l'épargne, le fonds de roulement, les subventions et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).



L'intégralité des dépenses d'investissement a été financée sans recours à l'emprunt sur la période 2017 à 2021 en mobilisant le fonds de roulement épargné.

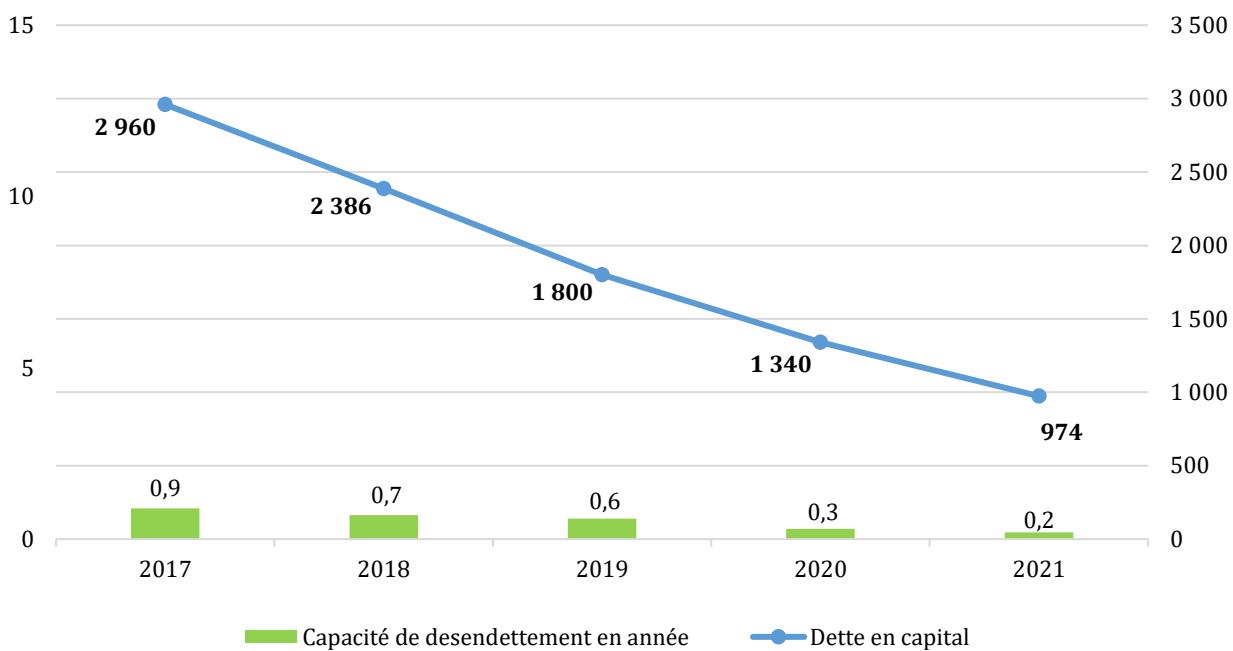
### 5 - L'endettement

Au 31 décembre 2021, la commune détient 4 lignes d'emprunts, dont 3 à taux fixe. Ces emprunts sont répartis chez 3 prêteurs :

- BANQUE POSTALE : CAPITAL RESTANT DÛ = 817 116€
- DEXIA : CAPITAL RESTANT DÛ = 27 500€
- SFIL : CAPITAL RESTANT DÛ = 129 032,34€



L'encours de dette a fortement diminué depuis 2017. Le capital restant dû passe ainsi de 2 960k€ en 2017 à 974k€ au 31 décembre 2021, soit un désendettement de 67%.



L'indicateur de capacité de désendettement vise à déterminer le nombre d'années nécessaire pour le remboursement de la dette si la collectivité utilise uniquement son épargne brute. Pour mémoire, le seuil d'alerte est estimé à 10 ans.

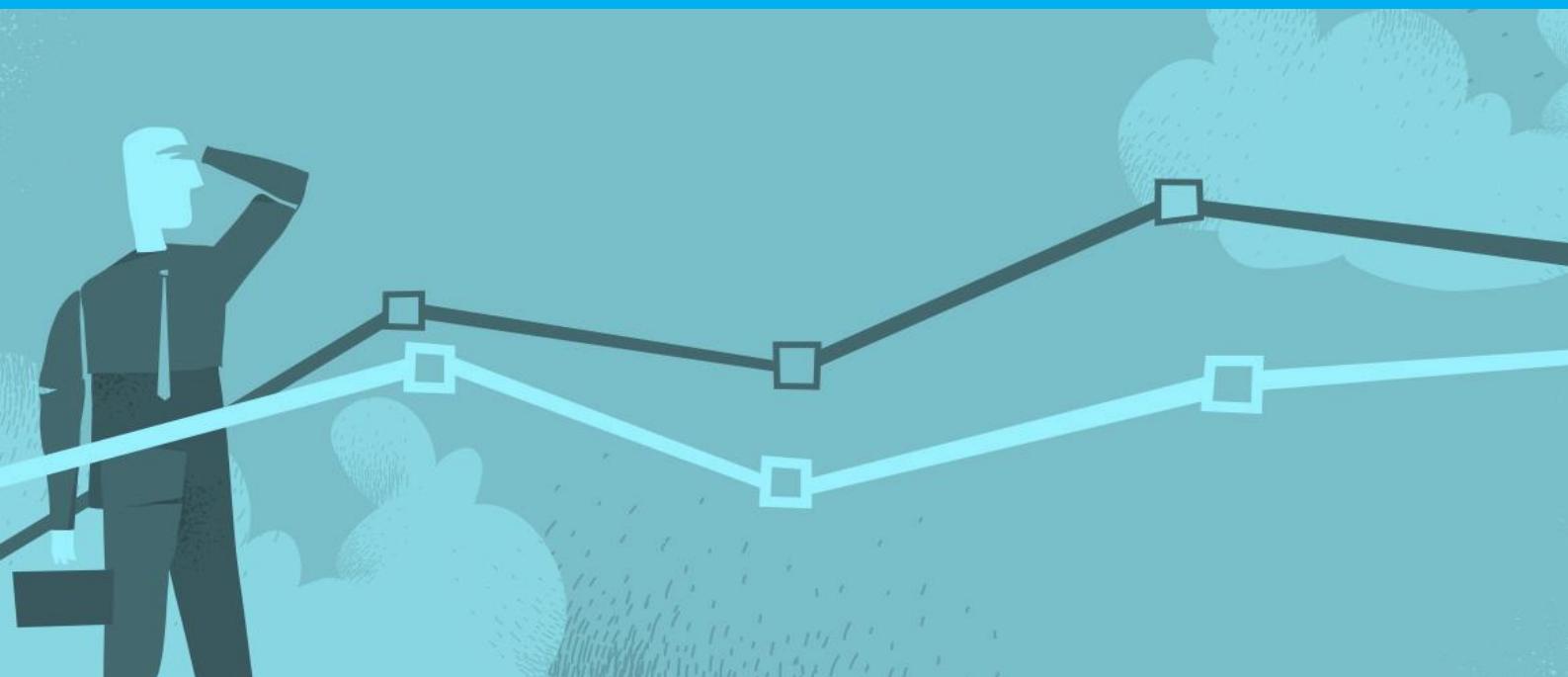
Pour Villefontaine, le ratio de désendettement passe de 0,9 année en 2017 à 0,2 année en 2021.

## 6 - Les équilibres financiers 2017-2021

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA Projété 2021
Recettes réelles de fonctionnement	23 538 706 €	22 813 299 €	22 870 556 €	23 368 771 €	24 109 124 €
Recettes de gestion (hors R76 & R77)	22 889 366 €	22 684 966 €	22 713 410 €	23 166 514 €	23 997 467 €
Dépenses réelles de fonctionnement	19 765 330 €	19 563 646 €	19 853 436 €	19 712 584 €	19 892 211 €
Dépenses de gestion (hors D66 & D67)	19 665 326 €	19 455 763 €	19 790 013 €	19 606 215 €	19 790 980 €
Dont dépenses de personnel (012)	13 946 591 €	13 704 334 €	13 887 392 €	14 094 365 €	14 070 984 €
Épargne de gestion	3 289 664 €	3 323 090 €	3 074 763 €	3 677 320 €	4 244 085 €
Frais financiers	92 883 €	76 722 €	62 699 €	47 945 €	37 006 €
Épargne brute (CAF)	3 196 781 €	3 246 368 €	3 012 064 €	3 629 375 €	4 207 079 €
Capital de la dette	615 310 €	573 985 €	586 199 €	459 797 €	366 238 €
Épargne nette (CAF NETTE)	2 581 471 €	2 672 383 €	2 425 865 €	3 169 578 €	3 840 842 €
Recettes d'investissement (y.c. cessions, hors dette)	3 772 145 €	3 498 589 €	3 820 195 €	2 583 826 €	3 688 212 €
Dépenses d'investissement (hors dette)	3 822 150 €	3 457 524 €	6 689 089 €	7 833 753 €	5 890 674 €
Résultat de clôture au 31/12	4 988 399 €	7 701 847 €	7 258 818 €	5 178 469 €	6 816 848 €

## LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

<b>Evolution de la section de fonctionnement entre 2022 et 2026</b>	<b>27</b>
Les recettes de gestion	27
Les dépenses de gestion	28
Les soldes d'épargnes	29
<b>Evolution de la section d'investissement entre 2022 et 2026</b>	<b>30</b>
Les recettes d'investissement	30
Les dépenses d'investissement	30
<b>La dette</b>	<b>32</b>



## 1 – Evolution de la section de fonctionnement entre 2022 et 2026

### 1.1. Les recettes de gestion

Le choix a été fait dans le cadre de la prospective du DOB 2022 de travailler sur la base des hypothèses suivantes :

RECETTES DE GESTION	2022	2023	2024	2025	2026
TFPB	<b>1,04%</b> 7 596 k€	<b>1,05%</b> 7 782 k€	<b>1,04%</b> 7 972 k€	<b>1,05%</b> 8 167 k€	<b>0%</b> 8 290 k€
TFPNB	<b>0,1%</b> 34 366 €	<b>0,1%</b> 34 742 €	<b>0,1%</b> 35 126 €	<b>0,1%</b> 35 514 €	<b>0%</b> 35 869 €
Dotation Forfaitaire *	<b>-0,2%</b> 3 679 k€	<b>-0,3%</b> 3 669 k€	<b>-0,3%</b> 3 657 k€	<b>-0,4%</b> 3 644 k€	<b>-0,4%</b> 3 630 k€
Dotation Solidarité Urbaine *	<b>2,2%</b> 5 656 k€	<b>2,4%</b> 5 795 k€	<b>2,4%</b> 5 934 k€	<b>2,3%</b> 6 074 k€	<b>2,3%</b> 6 214 k€
Dotation Nationale Péréquation *	<b>-5%</b> 188 k€	<b>-4%</b> 180 k€	<b>-5%</b> 171 k€	<b>-5%</b> 162 k€	<b>-6%</b> 153 k€
Attribution Compensation	<b>0%</b> 2 027 k€				
Dotation Solidarité Communautaire	<b>-2,5%</b> 62 000 €	<b>0%</b> 62 000 €	<b>0%</b> 62 000 €	<b>0%</b> 62 000 €	<b>0%</b> 62 000 €
FPIC	<b>-100%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €
TCCFE	<b>67%</b> 250 k€	<b>40%</b> 350 k€	<b>0%</b> 350 k€	<b>0%</b> 350 k€	<b>0%</b> 350 k€
Produits des services	<b>-5%</b> 814 k€	<b>1,5%</b> 826 k€	<b>1,5%</b> 838 k€	<b>1,5%</b> 851 k€	<b>1,5%</b> 864 k€
Atténuation de charges	<b>-13%</b> 498 k€	<b>0%</b> 498 k€	<b>0%</b> 498 k€	<b>0%</b> 498 k€	<b>0%</b> 498 k€
Autres produits	<b>33%</b> 403 k€	<b>0%</b> 403 k€	<b>0%</b> 403 k€	<b>0%</b> 403 k€	<b>0%</b> 403 k€

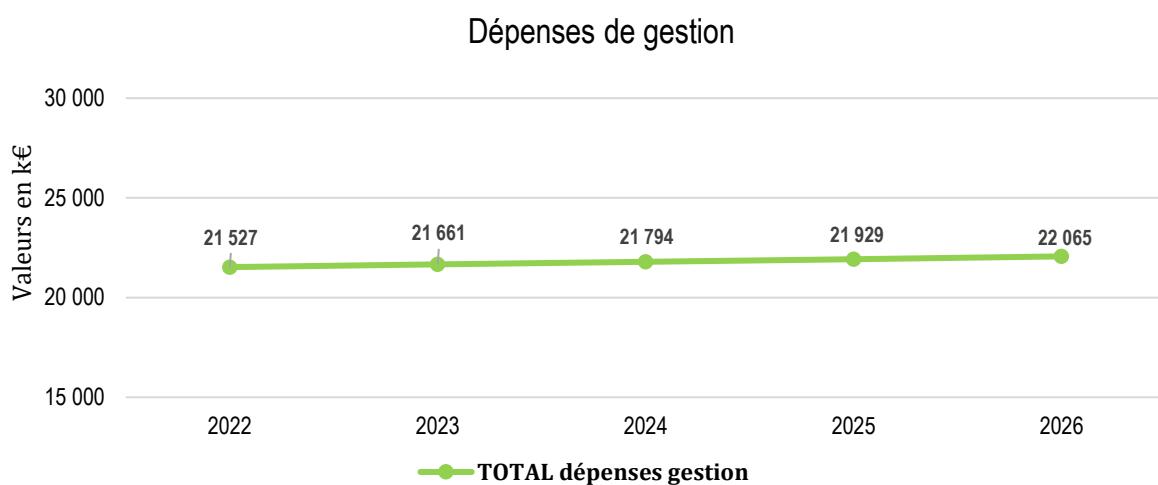
\*Source : finance active

Nos hypothèses correspondent à une augmentation des recettes de gestion de +3,5% sur la période 2022-2026.

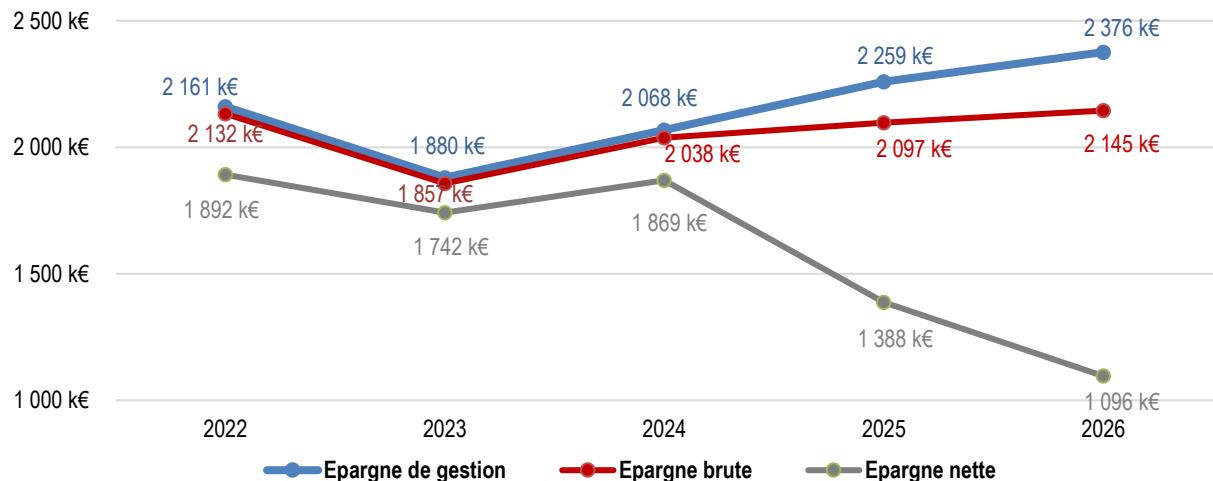
1.2. Les dépenses de gestion

Deux hypothèses d'évolution des dépenses de gestion étaient proposées dans le DOB 2021. Le scénario 2 qui permet d'atteindre un objectif de CAF fixé à 2M€ au BP en 2025 a été retenu. Les projections 2022 et suivantes ont donc été travaillées et ajustées selon le scénario retenu en 2021.

DEPENSES DE GESTION	2022	2023	2024	2025	2026
Charges générales + Dépenses de personnel	<b>1,52%</b> 19 586 k€	<b>0,6%</b> 19 704 k€	<b>0,6%</b> 19 822 k€	<b>0,6%</b> 19 941 k€	<b>0,6%</b> 20 060 k€
Charges courantes	<b>0,2%</b> 1 941 k€	<b>0,8%</b> 1 957 k€	<b>0,8%</b> 1 972 k€	<b>0,8%</b> 1 988 k€	<b>0,8%</b> 2 005 k€
Atténuation de produits	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €	<b>0%</b> 0 €



Nos hypothèses correspondent à une augmentation des dépenses de gestion de +2,5% sur la période 2022-2026.

1.3. Les soldes d'épargnes

Les soldes d'épargnes sont conformes à la trajectoire fixée en 2021. On notera un solde d'épargne brute supérieur à l'objectif initial en 2022 qui s'explique par la rentrée de recettes exceptionnelles et non pérennes.

Les soldes d'épargnes sont en augmentation constante sur la période, sauf pour l'épargne nette qui se dégrade naturellement à compter de 2024 suite à la mobilisation de l'emprunt.

## 2 – Evolution de la section d'investissement entre 2022 et 2026

### 2.1. Les recettes d'investissement

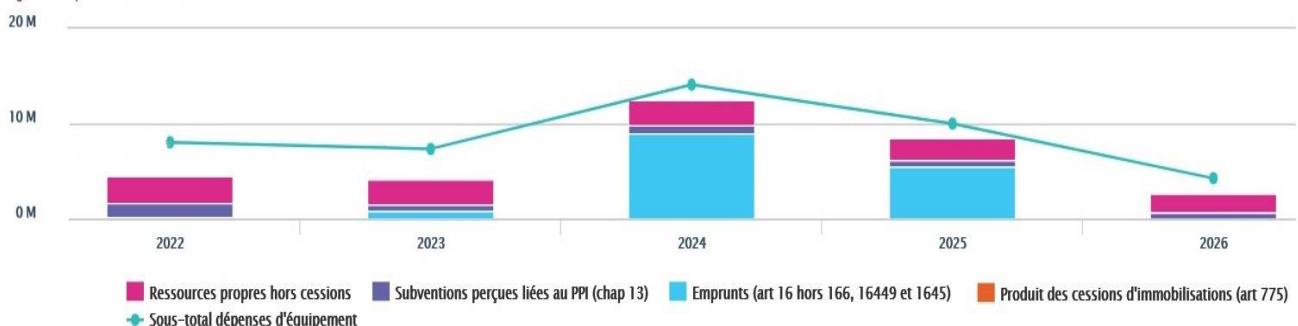
Le choix a été fait dans le cadre de la prospective du DOB 2022 de travailler sur les hypothèses suivantes :

RECETTES INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention CLECT	<b>1 530 k€</b> 4%	<b>1 530 k€</b> 0%	<b>1 530 k€</b> 0%	<b>1 530 k€</b> 0%	<b>1 530 k€</b> 0%
Autres subventions	<b>1 487 k€</b> 112%	<b>700 k€</b> -53%	<b>700 k€</b> 0%	<b>700 k€</b> 0%	<b>700 k€</b> 0%
Produit des amendes	<b>35 k€</b> 0%	<b>35 k€</b> 0%	<b>35 k€</b> 0%	<b>35 k€</b> 0%	<b>35 k€</b> 0%
Taxe d'aménagement	<b>70 k€</b> 40%	<b>70 k€</b> 0%	<b>70 k€</b> 0%	<b>70 k€</b> 0%	<b>70 k€</b> 0%
FCTVA	<b>760 k€</b> -6%	<b>700 k€</b> -12%	<b>700 k€</b> 0%	<b>700 k€</b> 0%	<b>700 k€</b> 0%

### 2.2. Les dépenses d'investissement

#### Financement de l'investissement

Budget Principal > PROSPECTIVE 2022



Le plan pluriannuel d'investissement pour la durée du mandat a été finalisé courant 2021, compte tenu des délais nécessaires à son élaboration suivant une élection municipale. Le montant total des investissements s'élève à 46 M€ sur la période 2021-2025.

Pour 2022 le montant prévisionnel des investissements s'élève à 8 M€. Le montant des recettes attendues et l'autofinancement permettent de ne pas recourir à l'emprunt.

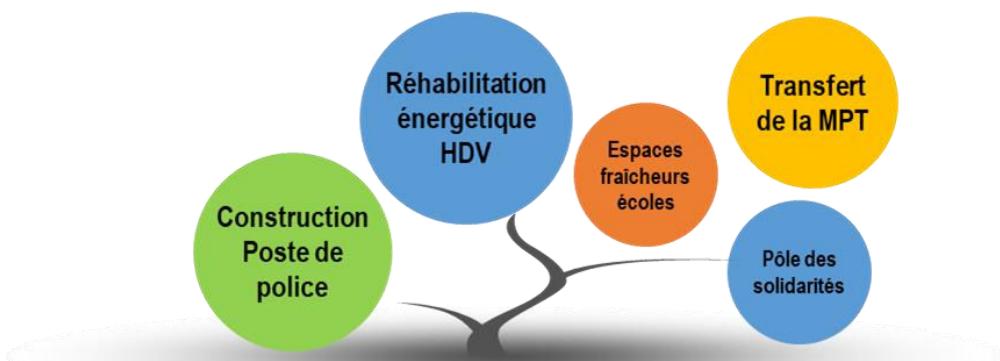
## LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Les opérations principales de travaux proposées au vote du budget pour l'exercice 2022 sont les suivantes :



*La taille des bulles n'est pas proportionnelle au montant de l'investissement alloué.*

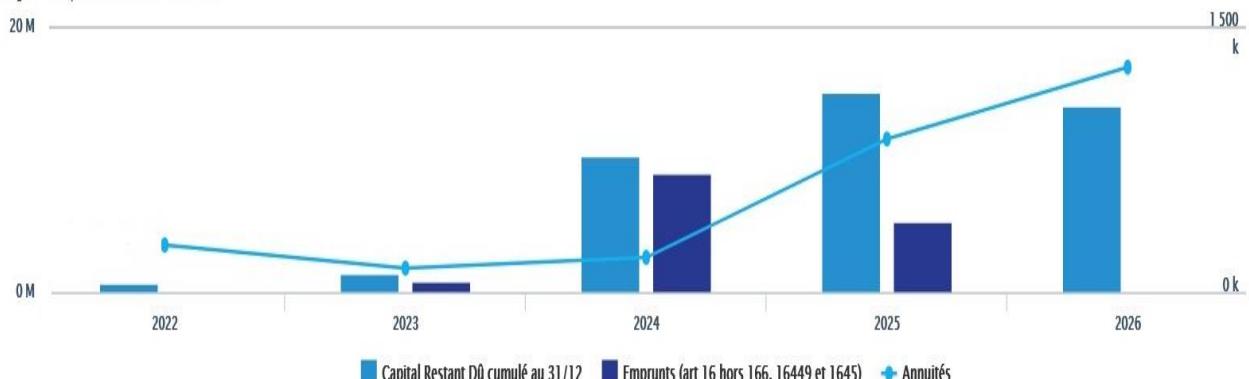
Des réflexions se poursuivent et des études seront menées en 2022, notamment :



### 3 - La dette

#### Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

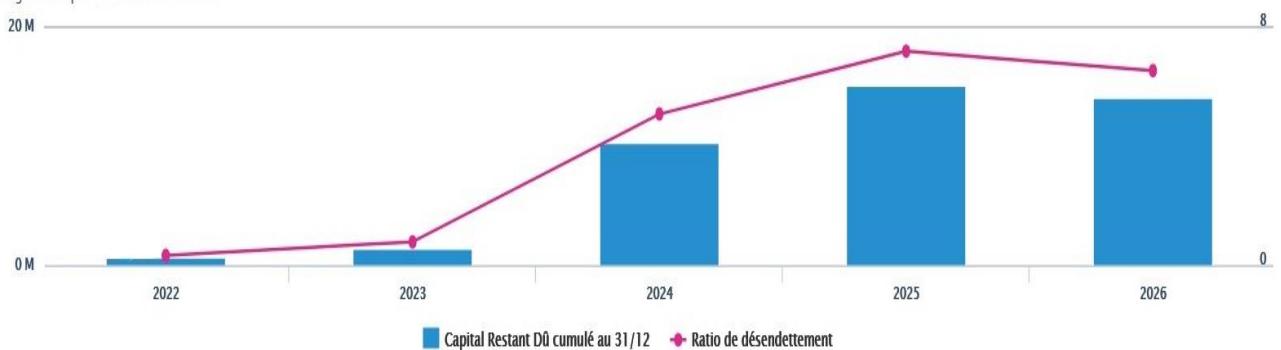
Budget Principal > PROSPECTIVE 2022



Le plan pluriannuel d'investissement s'inscrit dans un cycle à l'échelle du mandat, c'est la raison pour laquelle aucun emprunt n'est inscrit en 2026.

#### Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > PROSPECTIVE 2022



Le ratio de capacité de désendettement passe de 0,2 années en 2022 à 6,6 années en 2026, restant bien en deçà du seuil d'alerte estimé à 10 ans. L'endettement progresse à partir de 2023 pour atteindre 14 M€ en 2026.

## LES RESSOURCES HUMAINES

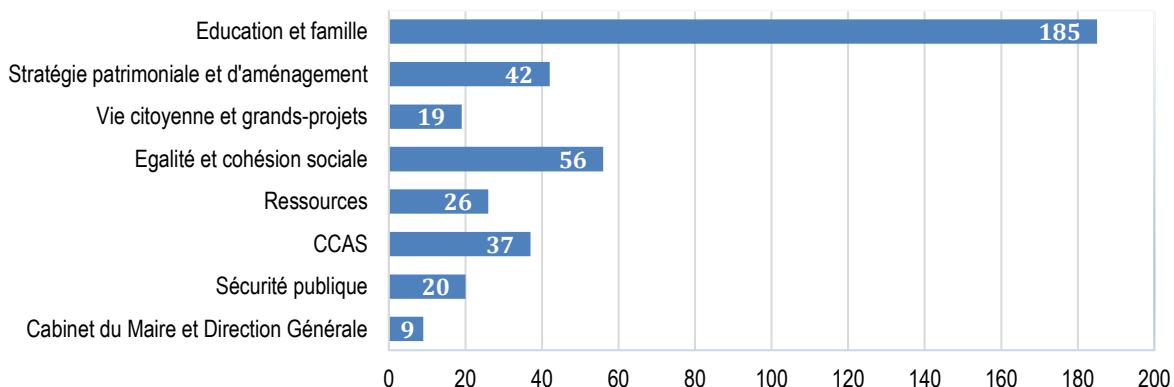
Les effectifs : répartition et structure	34
L'activité	35
La formation	35
Les dossiers 2022	35
Les recrutements supplémentaires prévus sur 2022	35



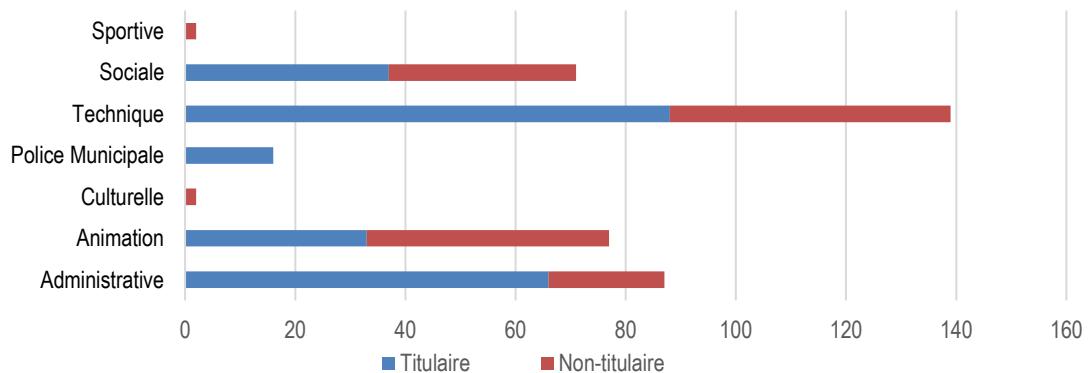
## 1 – Les effectifs : répartition et structure

Au 31 décembre 2021, la commune compte 394 agents. Les charges de personnel s'élèvent à 14 071 k€ en 2021. L'organigramme de la ville est organisé autour de 8 directions.

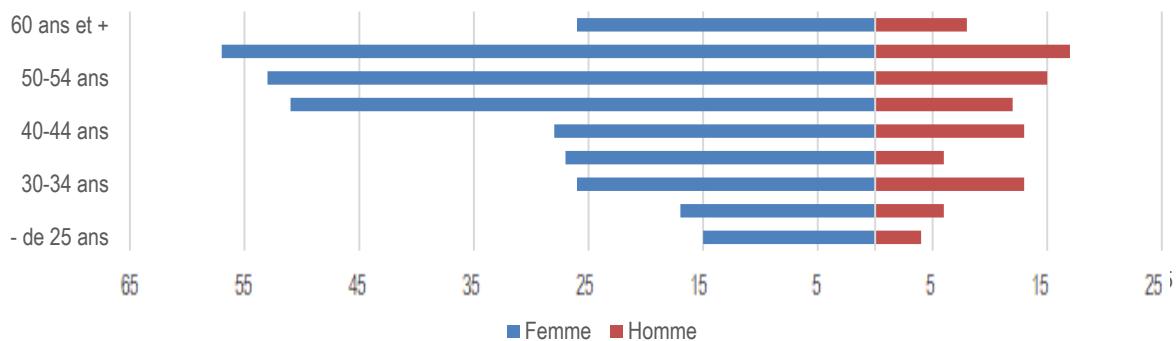
### Répartition des agents par pôle au 31/12/2021



### Répartition des agents par filière au 31/12/2021



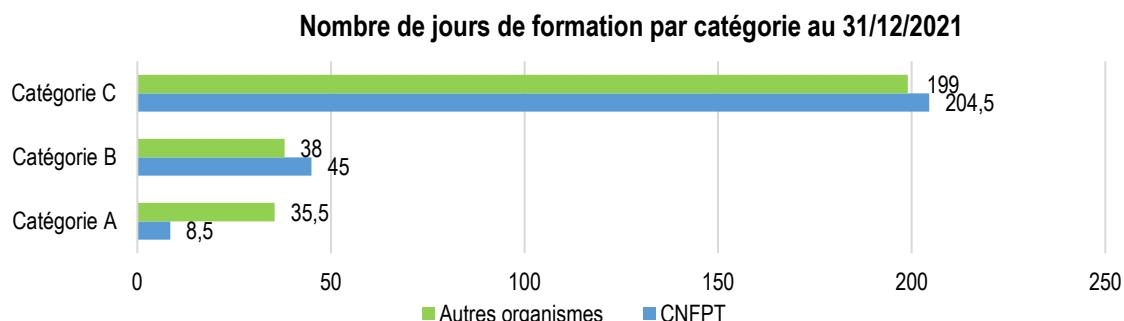
### Pyramide des âges



## 2 – L’activité

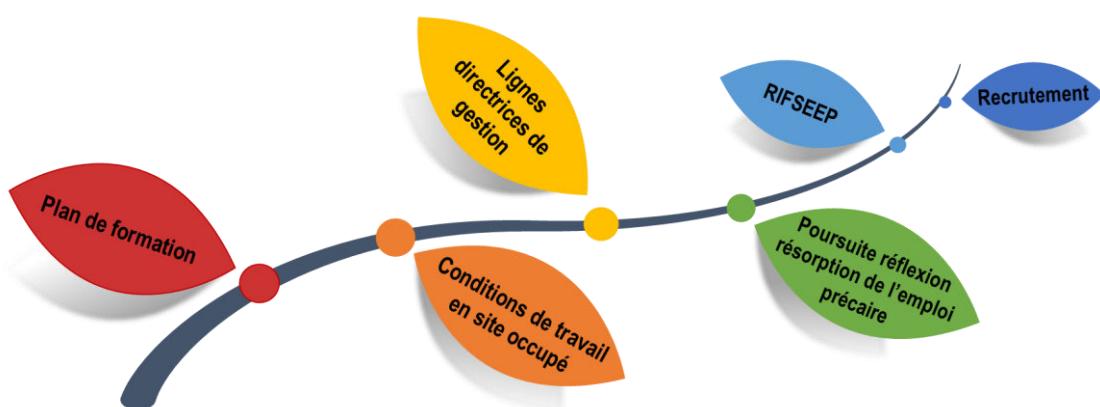
### 2.1. La formation

Le budget 2021 dédié à la formation s’élèvait à 82 000 €.



L’année 2021, comme l’année 2020, a été marquée par l’annulation de formations en raison de la crise sanitaire. Aussi, le plan de formation n’a pas pu être réalisé dans sa totalité. 180 agents, soit 46 % de l’effectif de la collectivité sont partis en formation.

### 2.2. Les principaux dossiers 2022



### 2.3. Les recrutements supplémentaires prévus en 2022

